

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 4 juin 2019

CP2019_06_30
id. 4596

Le 4 juin 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 10*

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BESIERS (pouvoir à M. ASTRUC), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES), M. HENRYOT (pouvoir à Mme MAURIEGE)

Absent(s) :

Mme LE CORRE, Mme NEGRE, Mme SARDEING-RODRIGUEZ

Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.

DÉLIBÉRATION

GESTION ENVIRONNEMENTALE DU SITE DU "PONT DE BIOULE" A SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE

Le Département est propriétaire d'une parcelle d'environ 7 ha sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave en rive droite du fleuve Garonne (cf. carte de situation ci-jointe).

Elle est aujourd'hui laissée à l'abandon avec une partie en peupleraie dépérissante et une partie anciennement cultivée qui tend à se fermer. Ce secteur, de par sa position géographique en "cul de sac", est en outre exposé à de nombreux dépôts sauvages.

Le Département prévoit de restaurer cette parcelle en créant un boisement patrimonial, des haies champêtres et en maintenant des zones ouvertes par des fauches mécaniques. La pose d'une barrière, par les services départementaux, interdisant l'accès aux secteurs sensibles devrait permettre de remédier à la problématique des dépôts sauvages.

Sa proximité avec la base de loisirs du Tarn et de la Garonne constitue une réelle opportunité pour ce site qui pourra constituer un support très intéressant pour y mener des actions pédagogiques, à destination notamment du jeune public. A ce titre, des aménagements légers d'accueil du public seront installés (table de pique-nique, banc, poubelle, panneaux d'information).

La parcelle étant intégrée dans le zonage du site Natura 2000 « vallée de la Garonne de Muret à Moissac », une partie des opérations envisagées est éligible aux fonds de l'Europe et de l'État dans le cadre d'un contrat Natura 2000.

L'émergence et la mise en œuvre d'un tel projet nécessitent une approche multi-acteurs avec les riverains, les partenaires techniques, ainsi que les cofinanceurs. Cette large concertation a abouti à la rédaction d'un plan de gestion environnemental par les services du Département, avec l'appui de la Société des Sciences Naturelles du Tarn-et-Garonne et du SMEAG (syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne).

Le plan de gestion de ce site couvrira la période 2019-2023. Le montant des opérations (création d'un boisement patrimonial, de haies champêtres, réouverture d'une prairie, suivis écologiques, etc...) est estimé à 55 128 € TTC.

Dès cette année, il est prévu de réaliser la réouverture d'une prairie (2 000 €), la préparation des terrains pour la création du boisement et la plantation de haies champêtres (20 500 €), les crédits étant inscrits au budget sur les articles 61521, sous-fonction 738 et 231 721, sous-fonction 738.

Sur ce projet global, 32 477 € sont potentiellement éligibles à un contrat Natura 2000 dont le taux d'aide s'élève à 80 %, soit un financement possible de 25 981,60 €.

DÉCISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'opération d'aménagement et de gestion environnementale 2019-2023 du site de « Pont de Bioule » à Saint-Nicolas-de-la-Grave, pour un montant prévisionnel de 55 128 € TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions mobilisables dans le cadre d'un contrat Natura 2000, auprès des partenaires institutionnels.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC